

Le **féminisme** civilisationnel face à la **liberté** religieuse

En France, le voile concentre fantasmes et préjugés. Sous couvert d'un féminisme exclusif et d'une laïcité instrumentalisée, les femmes musulmanes sont invisibilisées, exclues et violentées, leur liberté religieuse sans cesse conditionnée à la preuve de leur autonomie.

Hélène BÂ, juriste et joueuse de basket-ball, Timothée GAUTHIÉROT, coach et président d'un club de basket-ball, Haïfa TLILI, sociologue, chercheuse et éducatrice sportive⁽¹⁾

En France, les religions monothéistes sont perçues par certaines et certains comme étant essentiellement antiféministes. Le voile, foulard ou *hijab* cristallise tous les préjugés, peurs et fantasmes autour de « la femme musulmane », à la fois altérée, invisibilisée ou hypervisibilisée et déshumanisée. C'est ainsi que l'on entend parler des « foulards de Creil », de « burkinis » sur les plages ou encore d'*abayas*, sans jamais entendre parler des femmes et jeunes filles dont les vies basculent brutalement, ni les entendre, elles, s'exprimer.

Les femmes musulmanes sont la cible de ce que la sociologue Jasmine Zine a qualifié d'« *islamophobie genrée* », une forme particulière de discrimination reposant sur des stéréotypes de genre et de race⁽²⁾. Les hommes musulmans sont perçus comme intrinsèquement violents, agressifs et oppressifs, tandis que les femmes musulmanes leur seraient soumises. Le voile serait d'ailleurs le

marqueur de cette oppression. Il reviendrait donc à l'Occident de sauver les femmes musulmanes du joug de leurs maris, pères, frères ou autre figure masculine⁽³⁾.

Il y aurait d'un côté le féminisme civilisationnel qui aurait tout compris, et, de l'autre, les femmes musulmanes asservies et ignorantes de leur propre soumission. Pour les libérer, les discours, pratiques et lois islamophobes et sécuritaires visant à contrôler la population musulmane se multiplient.

Parallèlement, les femmes musulmanes, notamment lorsqu'elles sont visibles, sont perçues comme des dangers pour la République et ses valeurs, constamment suspectées. Hanane Karimi dénonce une « *stigmatisation toujours croissante, à travers leur exclusion, dans le déni des droits que la loi est censée leur garantir, et la création d'exceptions et de réglementations renforçant un principe de laïcité synonyme de guerre contre un nouvel ennemi intérieur : ce que [qu'elle] nomme l'ennemie musulmane* ». ⁽⁴⁾ L'islam se trouve ainsi décrit comme fondamentalement incompatible avec les valeurs et principes de la République, qu'il s'agisse de l'égalité femmes-hommes, de la laïcité, de la dignité humaine ou encore du vivre ensemble.

Pourtant, la CNCDH parvient à une conclusion sans ambiguïté : « *Les personnes les plus hostiles à l'islam [...] sont plutôt moins attachées au principe de laïcité, moins enclines à défendre les droits des femmes à s'habiller comme elles l'entendent, plus portées à réduire le rôle des femmes à faire des enfants et les élever, et à condamner l'homosexualité*. » ⁽⁵⁾

La vie et le parcours bridés des sportives

Dans le domaine du sport, les propositions de lois, chartes et règlements se multiplient, tentant d'interdire le port de cagoule de sport, sur le fondement d'abord de l'hygiène et de la sécurité, puis de la prévention des troubles à l'ordre public, du « renforcement du principe de laïcité » ou de la « lutte contre l'islamisme/le séparatisme/la radicalisation », sans qu'il existe de données probantes solides.

En 2024, les chercheuses Annabelle Caprais, Yamina Meziani et Haïfa Tlili l'expliquent très bien ⁽⁶⁾ : « *L'inscription du port du couvre-chef dans le sport à l'agenda politique ne découle pas de l'intensité intrinsèque du phénomène, mais de la manière dont*

(1) Tous trois ont cofondé le collectif Basket Pour Toutes, créé en 2023 pour lutter contre l'islamophobie dans le sport. Entre 2019 et 2026, Haïfa Tlili a mené une recherche-action sur le port du *hijab* dans les sports, qui donne la parole aux sportives concernées, actrices et leaders du sport en France, en collaboration avec Annabelle Caprais. Plusieurs publications sont à venir dont H. Tlili & A. Caprais, « Compétitions sportives : la liberté religieuse sommée de quitter les terrains », in *Les Cahiers du développement social urbain* (décembre 2025). A noter qu'Hélène Bâ est intervenue lors de la cinquième table ronde « Laïcité et féminisme » de l'université d'automne de la LDH (29 et 30 novembre 2025).

(2) J. Zine, « Unveiled sentiments : Gendered Islamophobia and experiences of veiling among Muslim girls in a Canadian Islamic school », in *Equity & Excellence in Education*, 39(3), 2006, p. 239-252.

(3) C'est ainsi qu'en 1958, les militaires et l'administration coloniale française organisent en Algérie des cérémonies de dévoilement (voir J. Sereni, « Le dévoilement des femmes musulmanes en Algérie », in *Orient XXI*, 13 septembre 2016, <https://orientxxi.info/le-devoilement-des-femmes-musulmanes-en-algerie>, 1466), ou qu'en 2022, Isabelle Adjani appelle les femmes françaises qui portent le voile à l'enlever « *par solidarité* » avec les femmes iraniennes (voir S. Delinger, « Isabelle Adjani appelle les femmes voilées à se découvrir par "solidarité" avec les Iraniennes », 7 novembre 2022, Europe 1, www.europe1.fr/people/isabelle-adjani-appelle-les-femmes-voilees-a-se-decouvrir-par-solidarite-avec-les-iraniennes-4145864).

(4) H. Karimi, *Les femmes musulmanes ne sont-elles pas des femmes ?*, Hors d'atteinte, 2023, p. 26.

(5) CNCDH, « Rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », 2023, p. 277.

(6) A. Caprais, Y. Meziani et H. Tlili, « La fabrique institutionnelle d'un problème public : le cas du port du voile dans le sport (2012-2024) », in *Intersections. Revue semestrielle Genre & Droit*, (2), décembre 2024, p. 29 (<https://revue-intersections.parisnanterre.fr/index.php/accueil/article/view/15>).

« Il y aurait d'un côté le féminisme civilisationnel qui aurait tout compris et, de l'autre, les femmes musulmanes asservies et ignorantes de leur propre soumission. Pour les libérer, les discours, pratiques et lois islamophobes et sécuritaires visant à contrôler la population musulmane se multiplient. »

il est perçu et mis en visibilité, notamment par les actrices politiques. [...] Le cadre législatif a non seulement échoué à résoudre les tensions, mais il a également contribué à une extension de l'islamophobie par capillarité, en renforçant la perception d'une menace latente qui justifierait une nouvelle laïcité s'étendant au domaine privé. Ainsi, les politiques actuelles, bien qu'énoncées au nom des valeurs républicaines, participent paradoxalement à l'exclusion de certaines minorités religieuses, notamment dans le domaine du sport, révélant une contradiction inhérente entre les idéaux proclamés d'inclusion et les réalités pratiques d'exclusion. »

A cet égard, la Charte de respect des valeurs de la République, que doivent signer les associations sportives, est un exemple frappant. Faute de formation et influencés par les discours médiatiques et politiques qui confondent laïcité et neutralité, certaines et certains membres d'associations sportives s'appuient sur cette charte pour interdire l'accès aux entraînements à leurs licenciées. La peur constitue une autre logique perverse observée sur le terrain : les arbitres, coaches et responsables de clubs, contraints d'appliquer ce règlement incohérent, redoutent d'être privés de subventions, sanctionnés par leur fédération ou mal considérés, voire empêchés de faire carrière en leur sein. Alors, peut-on encore qualifier de démocratiques des règlements qui, sous couvert d'autorité, instaurent la peur pour manipuler et contrôler le collectif ?

Au-delà des conséquences désastreuses sur la santé physique et mentale des sportives et leur vie sociale, c'est tout l'écosystème sportif qui est mis en péril par la mise à l'écart de ces joueuses, souvent impliquées dans la vie du club. Ces règlements fragilisent leur engagement bénévole, leur passion pour le sport et les liens d'amitié tissés alors que sur le terrain, les coaches et responsables sont unanimes : ces sportives apportent un équilibre remarquable et une certaine paix sociale essentiels au vivre ensemble.

Pour celles qui performant, même au sein de fédérations qui n'interdisent pas les couvre-chefs à connotation religieuse, l'accès au haut niveau demeure quasiment inaccessible. Pourquoi s'acharner et violenter ces femmes quand leur niveau augmente ? Leur réussite serait-elle à ce point insupportable pour le monde du sport ? D'ailleurs, même lorsqu'elles se plient aux règles en remplaçant leur foulard par un habit sans connotation religieuse, leur appar-



© DR

tenance notoire à la communauté musulmane fait obstacle à leur neutralité : A., coach de basket-ball, s'est ainsi vu sanctionnée pour « dissimulation du couvre-chef à connotation religieuse » par la commission de discipline de la Fédération française de basket-ball, pour avoir remplacé son foulard par une capuche lors d'un match officiel. Ainsi, tout ce que porte une femme musulmane devient un signe religieux qui ferait obstacle à toute neutralité intellectuelle. L'évaluation de la neutralité ne se fonde plus sur des paroles ou des comportements mais sur une apparence⁽⁷⁾.

La « charge raciale », effet des exclusions

Quoi qu'il en soit, c'est finalement la prévention des troubles à l'ordre public qui a été retenue par le Conseil d'Etat⁽⁸⁾ – bien qu'il rappelle par ailleurs que les licenciées d'une fédération sportive sont des usagers du service public, non soumises au principe de neutralité. Cette décision a permis de restreindre la liberté religieuse des licenciées de la Fédération française de football, sans qu'aucun élément objectif et sérieux démontrant un risque de trouble ou une menace envers les libertés d'autrui, ni aucune évaluation de la proportionnalité, aient été fournis. Mais, si le Conseil d'Etat est très frileux à l'idée d'interdire les signes religieux sur les fondements du respect de la dignité humaine, de l'égalité femmes-hommes ou même de la laïcité, il l'est malheureusement tout autant pour censurer les règlements qui interdisent le port de signes religieux. Ces derniers créent de facto une inégalité entre les femmes musulmanes portant le voile, et les hommes musulmans et le reste de la population.

« Pour celles qui performant, même au sein de fédérations qui n'interdisent pas les couvre-chefs à connotation religieuse, l'accès au haut niveau demeure quasiment inaccessible. Pourquoi s'acharner et violenter ces femmes quand leur niveau augmente ? Leur réussite serait-elle à ce point insupportable pour le monde du sport ? »



Hélène Bâ (aux côtés de Joël Roman, Suzy Rojzman et Françoise Dumont): « Les politiques actuelles, bien qu'énoncées au nom des valeurs républicaines, participent paradoxalement à l'exclusion de certaines minorités religieuses, notamment dans le domaine du sport, révélant une contradiction inhérente entre les idéaux proclamés d'inclusion et les réalités pratiques d'exclusion. »

Les femmes musulmanes représentent 80 % des cibles de propos ou comportements à caractère discriminatoire, en France et en Europe⁽⁹⁾. Elles sont violentées chaque matin lorsqu'on leur demande d'enlever leur voile ou robe longue pour accéder à leur établissement scolaire. En France, lorsqu'elles sont visibles, leurs chances de décrocher un entretien d'embauche sont quasiment nulles⁽¹⁰⁾. Enfin, elles sont exclues des compétitions sportives, alors même que l'activité physique est essentielle à la santé physique et mentale, favorise l'inclusion sociale, les rencontres, et profite à la fois à l'individu et à la société.

En réponse, ces femmes adoptent elles aussi des stratégies d'évitement (en évitant les tenues sombres, en nouant le foulard en turban, en s'éloignant des espaces non mixtes religieusement, ethniquement et socialement...), afin d'échapper aux propos ou comportements discriminants⁽¹¹⁾. Cette « charge raciale »⁽¹²⁾ a des conséquences déplorables sur la santé mentale des femmes musulmanes, dont les perspectives se rétrécissent de jour en jour dans les études, le travail, le sport et l'espace public : elles ne rêvent plus, elles sacrifient.

Paradoxalement, personne ne s'alarme de cette mort sociale et financière, et personne ne semble envisager que cette violence puisse relever de l'agression sexiste ou sexuelle. Lorsqu'elle est abordée par les mouvements féministes, c'est le plus souvent le droit à disposer de son corps qui est mis en avant, à juste titre.

(7) A. Leclère, « Les frontières corporelles-affectives dans l'espace public national français et néerlandais », in M. Kolly, A. Leclère, & S. Bracke (Eds.), *Reprendre le voir : études critiques sur les images entre genre et islam*, Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles, 2025, p. 93-104.

(8) CE, « Alliance citoyenne et autres c. FFF », n° 458088, 29 juin 2023.

(9) Collectif contre l'islamophobie en Europe-CCIE, « Rapport annuel pour l'année 2023 », 2024, p. 11.

(10) D. Anne et al., « Discrimination à l'embauche des femmes voilées en France : un test sur l'accès à l'apprentissage », rapport d'étude n° 24-04, décembre 2024, Observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur, université Gustave Eiffel.

(11) A. Leclère, op. cit., 2025, p. 93-104.

(12) D. Dibondo, *La Charge raciale : vertige d'un silence écrasant*, Fayard, 2024.

« Il semble que la communauté musulmane, et notamment les femmes, n'ait pas droit à la protection qu'offre la liberté de pensée, de conscience et de religion : celles-ci doivent d'abord rassurer sur leur libre choix de porter le foulard, assurer ne pas être soumises, apaiser les craintes sur leur dangerosité. »

Il est vrai que les revendications des sportives musulmanes rejoignent celles que portent de plus en plus de sportives dans le monde entier. Elles refusent d'être contrôlées par des institutions sexistes, patriarcales et racistes. Elles se réapproprient leur corps, décident de ce qu'elles veulent montrer et protestent contre toute objectification. Elles ne veulent plus se voir imposer une tenue dans laquelle elles ne se sentent ni à l'aise, ni en accord avec leurs valeurs : une tenue qui réduit leur corps à un objet et à une marchandise jusqu'à en faire un simple produit de consommation, les dépouillant de leur subjectivité, de leur humanité et sensibilité.

L'intersection des discriminations

Cependant, la liberté religieuse est une liberté fondamentale comme une autre qui doit être protégée en tant que telle. En effet, il semble que la communauté musulmane, et notamment les femmes, n'ait pas droit à la protection qu'offre la liberté de pensée, de conscience et de religion : celles-ci doivent d'abord rassurer sur leur libre choix de porter le foulard, assurer ne pas être soumises, apaiser les craintes sur leur dangerosité. En somme, elles doivent constamment prouver qu'elles sont libres, comme si elles étaient, par défaut, opprimées. Ce n'est qu'après s'être assurées qu'il s'agit d'un choix libre et éclairé que certaines féministes défendent le droit des femmes musulmanes à se vêtir comme elles le souhaitent. Toutefois, écarter la liberté religieuse, c'est risquer de l'affaiblir.

Il est donc fondamental d'adopter une approche intersectionnelle de la lutte contre les discriminations pour comprendre comment différentes oppressions s'entrecroisent et se renforcent mutuellement. Hiérarchiser les discriminations va à l'encontre du principe d'indivisibilité des droits fondamentaux. Dans ce sens, refuser de prendre en compte l'intersectionnalité peut devenir une forme de discrimination structurelle, qui invisibilise les expériences des personnes qui subissent ces oppressions. En fin de compte, les sportives musulmanes défendent leur droit à pouvoir choisir qui elles sont, à être traitées comme tout le monde, et à vivre, libres. Sans jamais prendre en compte la parole des femmes, on nie leurs subjectivités, leurs expériences réelles tout en reproduisant les oppressions que le féminisme cherche pourtant à combattre. Cette idéologie essentialise et déshumanise les sportives, les infantilise et les prive de toute capacité d'être actrices de leur propre vie. Or, ce délai avant de prendre en compte ces femmes et enfin de les respecter se transforme en temps perdu, pendant lequel elles ne pratiquent pas le sport qu'elles aiment, vivent un mal-être profond et subissent une érosion de leur confiance, de leur motivation et de leur épanouissement. ●